

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 12 FÉVRIER 2024

Date de convocation : 06 février 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délégations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n° 24-001	28	04	05	32
Pour la délibération n°24-002	27	04	06	31
De la délibération n°24-003 à 24-012 incluse	28	04	05	32
Pour la délibération n°24-0013	27	04	06	31
De la délibération n°24-014 à 24-025 incluse	28	04	05	32

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoint, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMNE, LÉMAN, MICHAUD, M. NIEL, MM. TOKDEMIR, RIVET. BRUN, Mmes SÉGHIR, LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, M. THOMAS Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. GAUTIER ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. BAZIRE ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- Mme DUCASTEL ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne LESAULNIER

ABSENT :

- M. SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION :

24-013 Subvention pour l'utilisation de la patinoire Glacéo par l'association Ice Skating Club Louviers

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

LE

16 FEV. 2024

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD



AFFICHÉ

16 FEV. 2024

LE

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240212-24-013-DE
Date de télétransmission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024

N° 24-013

**SUBVENTION POUR L'UTILISATION DE LA PATINOIRE
GLACÉO PAR L'ASSOCIATION ICE SKATING CLUB
LOUVIERS**

RAPPORT

M. José PIRES rappelle que la construction du complexe Glacéo dédié aux sports de glace et la fermeture de la patinoire du Kolysé, la Ville de Louviers soutient l'association Ice Skating Club Louviers par le versement d'une subvention de fonctionnement afin de lui permettre l'utilisation de la patinoire du complexe Glacéo sans surcoût financier.

Il convient de procéder au versement d'une subvention pour l'année 2024. Celle-ci d'un montant de 54 000€ est dédiée exclusivement au financement des activités de sports de glace organisées par l'association au sein du complexe Glacéo.

La subvention sera versée en une seule fois.

L'association aura pour obligation de remettre à la commune un compte rendu financier annuel attestant de l'emploi de la subvention avant le 31 décembre 2024.

La commune se réserve le droit de réviser l'opportunité ou le montant de la subvention en fonction du développement des activités de l'association.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération n°20-150 du 28 septembre 2020 approuvant la convention quadripartite (agglomération Seine-Eure, la Ville de Louviers, le délégataire et l'association Ice Skating Club Louviers) annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention pour le versement d'une subvention à l'association Ice Skating Club Louviers pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 d'un montant de 54 000 €.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Olivier NIEL intéressé ne prend pas part au vote

**Pour copie conforme
Le Maire,**

François-Xavier PRIOLLAUD

